

Le contrôle fiscal et procédures

(Programme à titre indicatif)

I. Rappel des Obligations des contribuables.

- Obligations comptables.
- Obligations déclaratives.
- Obligations de RAS.

II. Procédures fiscales.

- ❖ **Droit de contrôle.**
- ❖ **Droit de constatation**
- ❖ **Conservation de documents et pièces comptables.**
 - ✓ Documents à conserver.
 - ✓ Délai de conservation.
 - ✓ Perte de documents comptables.
- ❖ **Vérification de la comptabilité.**
 - ✓ Avis de vérification.
 - ✓ Charte du contribuable : Droits et obligations.
 - ✓ Cas de nullité de la procédure de rectification.
 - ✓ Computation du délai prévu pour le commencement de l'opération de vérification.
 - ✓ Période objet de la vérification :
 - ✓ Exercices à vérifier.
 - ✓ Exercices prescrits.
 - ✓ Dérogation à la prescription.
 - ✓ Durée de la vérification.
 - ✓ Suspension de la durée de vérification.
 - ✓ Cas de refus de présentation des documents comptables.
 - ✓ Clôture et résultat de la vérification
 - ✓ Vérification ponctuelle.
 - ✓ Rappel des conditions de régularité de la comptabilité.
 - ✓ Pouvoir d'appréciation de l'administration
 - ✓ Comptabilité présentant des irrégularités graves.



CHORFI MOHAMED
EXPERT COMPTABLE

40 ans d'expérience

- ✓ Comptabilité présentant des insuffisances au niveau des chiffres déclarés.
- ✓ Cas des en/ses dépendantes.
- ❖ **Droit de communication.**
- ❖ **Examen de l'ensemble de la situation fiscale des contribuables "EESF".**
 - ✓ Contrôle sur pièce.
 - ✓ Contrôle sur place.

III. Modalités pratiques du contrôle fiscal

✓ 1- Contrôle sur pièce.

- ☒ - Examen du dossier fiscal.
- ✓ - Formules de cohérence.

2- contrôle sur place : vérification de la comptabilité.

a) Travaux préliminaires de la vérification de la comptabilité :

- Examen du dossier fiscal.
- Etude des bilans et déclaration fiscales.
 - ✓ Ratios ;
 - ✓ Taux de marge ;
 - ✓ Etat comparatif des postes de bilan et du CPC ;
 - ✓ Formule de cohérence ;

b) Exécution de la vérification :

- Accueil de l'Inspecteur vérificateur
- Demande de renseignements d'ordre général et comptable ;
- Examen de la comptabilité ;
 - ✓ Formules de cohérence et recherches des anomalies ;
 - ✓ Contrôle des pièces justificatives et leur enregistrement comptable dans les journaux auxiliaires ;
 - ✓ Examen des comptes (Bilan –CPC) ;
- Appréciation de la valeur probante de la comptabilité (régularité/Rejet)
- Reconstitution du CA et des bases imposables :
 - ✓ contrôle matière ;
 - ✓ Méthode du taux de marge ;
- Préparation de la première lettre de notification des redressements

IV. Procédure de rectification des bases d'Imposition

- ❖ **Modalités et règles de notifications**
- ❖ **Procédure normale de rectification des impositions**



- ✓ Contenu des lettres de notification ;
- ✓ Effets de la notification ;
- ✓ Réponse du contribuable ;
- ✓ Défaut de réponse ;
- ✓ Demande de pourvoi devant la commission (C.L.T ou C.N.R.F) ;
- ✓ Recours judiciaire ;
- ✓ Accord à l'amiable ;
- ✓ Nullité de procédure de rectification ;

- ❖ **Procédure accélérée de rectification des impositions**
- ❖ **Dispositions particulières aux procédures de rectification**
 - ✓ Régularisation de l'IS/ IR ① RAS ;
- ❖ **Procédure de dépôt de la déclaration rectificative (LF 2016)**

V. Les Commissions

- ❖ **Commission Locale de Taxation « C.L.T »**
 - ✓ Compétence et fonctionnement,
 - ✓ Décision de la C.L.T,
 - ✓ Recours judiciaire contre les décisions de la C.L.T.
- ❖ **Commission Nationale de Recours Fiscal « C.N.R.F »**
 - ✓ Compétence et fonctionnement,
 - ✓ Décision de la C.N.R.F,
 - ☐ Recours judiciaire,

VI. Procédure judiciaire suite au Contrôle Fiscal.

- ◆ Objet et délai du recours judiciaire.

VII. Procédure de taxation d'office "TO"

- ◆ Cas de " TO"
- ◆ Déroulement de la procédure de TO

VIII. Prescription et droit de reprise

- ✓ Délais de prescription par type d'impôt
- ✓ Interruption et suspension du délai de prescription
- ✓ Cas d'inopposabilité de la prescription à l'administration :

- ◆ Déficit fiscal et crédit de TVA.
- ◆ Non respect des conditions d'octroi des avantages fiscaux.
 - Promoteurs immobiliers ayant signé des conventions avec l'Etat ...
- ◆ Provisions Irrégulières
- ◆ Liquidation de sociétés



- ◆ Fusions
- ◆ PP → PM (transformation)

IX. Dispositions diverses :

- ❖ **Computation des délais relatifs aux procédures**
- ❖ **Procédure d'accord préalable sur les prix de transfert (LF 2015)**

X. Cas pratiques :



- ◆ Formules de contrôle de concorcondance, de cohérence et de vraisemblance :
 - ✓ Contrôle sur pièces.
 - ✓ Contrôle sur place.
- ◆ Computation des délais en matière de procédures :
 - ✓ Début- fin et après vérification.
- ◆ Comment lire et répondre à la première et à la deuxième lettre de notification des redressements.
- ◆ Comment établir la demande de pourvoi (requête) devant la commission (CLT/CNRF).
- ◆ Comment négocier un accord à l'amiable avec l'administration fiscale.
- ◆ Cas pratique d'examen de l'ensemble de la situation fiscale des contribuables.
- ◆ Calcul des droits dus (principal et pénalités) suite au contrôle fiscal.
- ◆ Cas pratique de calcul de la RAS sur distribution occulte de dividende résultant des redressements fiscaux.

Cabinet d'Expertise Comptable et de Formation

Mohamed CHORFI [CM2F]

www.cabinetchorfi.com

www.chorformation.com

Tél: 05.22.24.64.65 / 05.22.24.65.71

GSM: 06.61.14.88.03/ 06 10 13 21 06

m.chorfi47@gmail.com

cabinetchorficm2f@gmail.com